



---

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 31 OCTOBRE 2018

---

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE MERCREDI 31 OCTOBRE 2018 À 10 h 30, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

<u>Sont présents :</u>	Monsieur le maire Simon Deschênes	
	Monsieur Charles Soucy	conseiller district n <sup>o</sup> 1
	Madame Ariane Lévesque	conseillère district n <sup>o</sup> 2
	Monsieur Marc Portelance	Conseiller district n <sup>o</sup> 3
	Monsieur Simon Pelletier	conseiller district n <sup>o</sup> 4
	Monsieur Benoît Thibault	conseiller district n <sup>o</sup> 5
	Monsieur Jacques Létourneau	conseiller district n <sup>o</sup> 6
 <u>Sont aussi présents :</u>		
	Madame Josée Latour	trésorière
	Monsieur Martin Richard	directeur général
	Me Sylvie Lepage	greffière

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence du monsieur le maire Simon Deschênes.

18-10-290

1- Approbation de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

18-10-291

2- Destitution de l'employé numéro 1-14

CONSIDÉRANT les manquements de l'employé 1-14 établis lors d'une récente enquête administrative.

CONSIDÉRANT le rapport présenté par le directeur général, M. Martin Richard, sous réserve des dispositions visant la protection des renseignements personnels prévus à la L.A.I.

EN CONSÉQUENCE, APRÈS ÉTUDE ET CONSIDÉRANTION, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- Que l'employé 1-14 soit destitué de ses fonctions à compter de ce jour.
- Qu'il soit rencontré, si possible, et qu'une lettre lui soit transmise mentionnant les faits qui lui sont reprochés et l'informant de la décision du conseil.
- Que la trésorière soit autorisée à verser les sommes qui lui sont dues.

ADOPTÉE

18-10-292

3- Embauche de M. Guy Fraser au poste de directeur des Loisirs par intérim

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BENOÎT THIBEAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que M. Guy Fraser soit embauché au poste temporaire de directeur des Loisirs par intérim suivant les modalités prévues à l'entente sur les conditions de travail des cadres de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts. Monsieur Fraser entrera en fonction le 2 novembre 2018 au salaire correspondant au troisième échelon de l'échelle de salaire prévue pour ce poste.

ADOPTÉE

4- Période de questions

Il n'y a pas de question.

18-10-293

5- Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 11 heures.

ADOPTÉE

SIMON DESCHÊNES  
MAIRE

ME SYLVIE LEPAGE  
GREFFIÈRE

SL/hl

\*\*\*\*\*